

## **CONSULTATION NATIONALE (N° 2014 E 4012)**

La S.T.E.G se propose de lancer une Consultation Nationale pour : **LA REALISATION DES ETUDES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA NOUVELLE CENTRALE A TURBINES A GAZ DE MORNAGUIA.** (CN° 2014 E 4012)

Les bureaux d'études spécialisées, agréées, Spécialité : A; Catégorie 1 ou 2 désirant participer à cette consultation peuvent retirer les dossiers dès l'apparition de cet avis sur les journaux, excepté les Samedi et Dimanche à l'adresse suivante :

**STEG 38, Rue Kamal Ataturk TUNIS 1001;  
Direction Equipement Génie Civil**

Et, ce moyennant le paiement de 30 D en espèce ou par chèque certifié et sur présentation de l'agrément datant de moins de 5 ans.

Les offres doivent être établis et présentées conformément aux conditions de la consultation. Elles doivent parvenir à la STEG, sous triple enveloppes cachetées par voie postale en recommandées ou par rapide - poste ou déposée au bureau d'ordre central de la STEG (contre décharge) au plus tard **le Mercredi 12 Février 2014 à 17H30** à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Président de la Commission d'Achat à la Direction de l'Equipement  
STEG, 38, Rue Kamal Ataturk - 1001 -TUNIS**

### **CONSULTATION NATIONALE N° 2014 E 4012 : « ETUDES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA NOUVELLE CENTRALE A TURBINES À GAZ DE MORNAGUIA »**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité des pièces suivantes en original ou en copies conformes:

- \* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou certifiée conforme).
  - \* Une Déclaration sur l'honneur, attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
  - \* Une Déclaration sur l'honneur comportant confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait, et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).
  - \* Un Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
  - \* Une copie de l'agrément de l'Entreprise datant de moins de cinq (5) ans.
- Le registre de commerce pour les bureaux d'études en activité n'ayant pas dépassé les cinq années depuis leur établissement pour prétendre à la disposition de la présentation de la caution bancaire provisoire.
- \* Une caution bancaire de Soumission égale à **250,000 DT.**

Toutes références permettant de justifier de l'expérience du bureau d'étude pour ce genre d'études, ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier de la consultation.

Les bureaux d'études dont la date de constitution ne dépasse pas 5 ans à la date de la publication de l'avis de presse de l'appel d'offres sont exonérés de fournir la caution bancaire provisoire, il reste entendu que l'offre du soumissionnaire doit être obligatoirement accompagnée par l'extrait du registre du commerce (original) et ce sous peine de rejet de l'offre.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **90 jours**, à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

**NB** : Ne peuvent participer à cet appel d'offres que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré les cahiers de charges.

**La séance d'ouverture des plis technico-financières n'est pas publique.**